



Demande la nationalité française

Par **Bellatreche Kamel fathall**, le **07/12/2016** à **00:24**

Salut, c kamel bellatreche je suis Algerien jai 21 le 26/03/1995,j'ai mon père qui est né en France il à la nationalité française mes parents sont divorcer qui faut faire pour obtenir la nationalité française aidé moi svp et merci.

Par **youris**, le **07/12/2016** à **11:17**

bonjour,

la réponse dépend de votre situation, en particulier si votre père était déjà français à votre naissance.

" L'enfant mineur devient français lorsque l'un de ses parents, avec qui il réside habituellement (ou alternativement), devient Français et que son nom figure dans le décret de naturalisation ou la déclaration du parent.

Toutefois, la naturalisation peut être accordée à l'enfant mineur resté étranger, alors que l'un de ses parents a acquis la nationalité française, s'il justifie avoir résidé en France avec son parent devenu Français durant les 5 années qui précèdent le dépôt de la demande."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3068>

salutations